

Les étranges affaires de l'Eglise

L'Eglise catholique de Belgique soutient-elle vraiment les plus démunis ? Une enquête du Vif, de *Knack* et du magazine #Investigation (RTBF) a mis au jour des pratiques pour le moins peu catholiques, voire illégales, au sein de deux associations de lutte contre la pauvreté – Rafaël et Poverello – dans lesquelles l'institution et ses plus hautes sphères sont impliquées : conflits d'intérêts, abus de biens sociaux, infractions comptables, exploitation économique... Sans-abri, sans revenus mais aussi donateurs et bénévoles se sentent floués. Ce n'est pas Noël pour tout le monde.

Par David Leloup et Thierry Denoël, avec Ruben Brugnera, Marieke Brugnera (Knack) et Emmanuel Morimont (RTBF).

« Ils cuisinent, lavent et repassent. Qui veut héberger un sans-papiers ? »

Où l'on découvre que l'Eglise a financé le divorce de la directrice de l'asbl Rafaël, puis s'est fait offrir par cette asbl un bâtiment de plus de trois millions d'euros...

« **S**i notre fondateur pouvait voir ce qui est arrivé à son projet, il se retournerait dans sa tombe. » Marc Desmet, 67 ans, est furieux. En 1995, ce Courtraisien a décidé de consacrer sa vie au projet Rafaël lancé par le prêtre Reginald Rahoens. Lequel, deux ans plus tard, recevait d'un ordre de religieuses françaises l'imposante clinique Sainte-Anne, située au cœur d'Anderlecht. Objectif : y établir « un lieu de solidarité chrétienne pour l'accueil et l'intégration des migrants et des personnes marginalisées ».

« Le centre Rafaël était un cocon sûr, en plein centre de la capitale, pour des personnes très vulnérables, d'ethnies et de religions différentes, des jeunes, des mères célibataires, des familles avec enfants, des personnes âgées, des handicapés et des malades chroniques », se souvient Mieke Vrints, une théologienne qui a travaillé avec l'asbl et a vu le projet grandir jusqu'à compter trois cents résidents. Ces derniers ne payaient pas de loyer, mais une « contribution » pour les services communs et l'entretien. Et ceux qui n'avaient aucun revenu ne déboursaient rien. En 2017, l'asbl Rafaël a perçu 339 296 euros de contributions, soit – en comptant trois cents résidents – une moyenne de 94 euros par mois par personne. Un tarif imbattable.

Aujourd'hui, il ne reste rien du projet initial : le site – actuellement en chantier – est désert. « Tout le monde a dû partir », regrette Marc Desmet qui, en échange de son engagement auprès des démunis, était logé et nourri par Rafaël. L'Eglise va désormais aménager cinquante-deux logements sociaux. Le bâtiment doit devenir rentable. Pour cela, les plus

pauvres des pauvres – ceux sans revenus n'ayant nulle part où aller – n'y auront plus leur place. »

Le généreux projet du père Rahoens a-t-il été vidé de sa substance par les plus hautes instances de l'Eglise ? **L'asbl n'est, en tout cas, plus qu'une coquille vide endettée depuis que son principal actif – l'ex-clinique Sainte-Anne, estimée à 3,1 millions d'euros – a été gracieusement cédé à l'Eglise en avril dernier.** Mais ce n'est pas le seul fait étrange. En 2019, des membres haut placés de l'Eglise ont financé, en utilisant l'asbl Rafaël, le divorce de la directrice de Rafaël par un prêt discret de plus de 125 000 euros. Une directrice que, par ailleurs, plusieurs sans-papiers accusent de les avoir forcés à travailler sous la menace, ce que dément toutefois le président de l'asbl, l'influent Monseigneur Herman Cosijns (*lire p. 26*). Enfin, cette directrice, également courtière en assurances, semble avoir profité de sa fonction pour « vendre » des contrats obsèques à une vingtaine de sans-papiers.

Avec cette question : le cardinal et archevêque de l'archidiocèse de Malines-Bruxelles, Jozef De Kesel, qui préside la Conférence épiscopale dont Mgr Cosijns est le secrétaire général, pouvait-il ignorer toutes ces opérations ? Et les cautionne-t-il ?

LA MAINMISE DE L'ÉGLISE

Pour comprendre comment on en est arrivé là, il faut remonter en 2010. Le père Rahoens, alors en phase terminale d'un cancer, veut s'assurer que l'Eglise poursuive l'œuvre de sa vie. Quand il décède, en juillet 2011, c'est Mgr Cosijns qui reprend la présidence de l'asbl. Ce dernier vient tout juste d'être nommé secrétaire général de la Conférence épiscopale, la principale assemblée des évêques de l'Eglise catholique de Belgique, alors présidée par Mgr Léonard et, depuis fin 2015, par son successeur, le cardinal Jozef De Kesel.

Mgr Cosijns n'est pas arrivé chez Rafaël par hasard. Il est actif depuis 2008 au sein du projet Bethléem qui vise à transformer des biens d'Eglise en logements sociaux. Ce dernier, lancé en 2006 par le cardinal Danneels (prédécesseur de Mgr Léonard), a permis de créer septante-cinq habitations ...